



Direction Générale  
des Services  
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT  
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU**  
**de la SEANCE du 16 décembre 2019**

**Présidence :** M. Jean HINGRAY, Maire.

**Étaient présents :** M. HINGRAY, M. FOUCHER, M<sup>me</sup> DIDON, M<sup>me</sup> PORTÉ,  
M. TISSERAND, M<sup>me</sup> LE MAREC, M<sup>me</sup> GAILLEMIN M. ROBICHON,  
M. RENARD M<sup>me</sup> SCHLESINGER, M<sup>me</sup> HANTZ, M<sup>me</sup> PIERREL,  
M<sup>me</sup> COLOMBIER, M. VALDENAIRE, M. SPATZ, M. MILLOTTE,  
M<sup>me</sup> WAGNER , M. GEORGEL, M<sup>me</sup> MAROTEL, M<sup>me</sup> TISSERANT,  
M<sup>me</sup> RATSIMIHAN, M. VALUSEK, M. RIMPAULT, M<sup>me</sup> FISCHER,  
M. LAINE.

**Procurations :** M. Philippe CLOCHÉ qui donne procuration à M<sup>me</sup> Michelle  
TISSERANT  
M. Patrice THOUVENOT qui donne procuration à M. Jean-Charles  
FOUCHER  
M. David ROSA qui donne procuration à M<sup>me</sup> DIDON  
M<sup>me</sup> Lise SCHNEIDER qui donne procuration à M. Hugues LAINE

**Absent :** /

**Secrétaire de Séance :** M. Romain MILLOTTE.

**Assistaient**  
**à la Séance :** M<sup>me</sup> Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services,  
M<sup>me</sup> Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population  
et Animations Intergénérationnelles »,  
M. Pascal GRANDEMANGE Chef de Pôle « Technique et Cadre de  
Vie »,  
M. Mickaël GERARD, Chef de Pôle « Administration Générale  
et Affaires Juridiques »,  
M. Xavier BATTISTELLA, Chef de Pôle « Animation et Vie  
Associative »,  
M<sup>me</sup> Nathalie PERARDOT-VALENTIN, Chef de Pôle « Ressources »,  
M<sup>me</sup> Emilie HURAUX, Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est 20 h 30, Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Monsieur Philippe CLOCHÉ qui donne procuration à Madame Michelle TISSERANT
- Monsieur Patrice THOUVENOT qui donne procuration à Madame Stéphanie DIDON
- Madame Lise SCHNEIDER qui donne procuration à Monsieur Hugues LAINE
- Monsieur David ROSA qui donne procuration à Madame Stéphanie DIDON

**L'effectif est donc de membres 25 présents + 4 procurations.**

\*\*\*\*\*

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- Madame Pascale CLOCHÉ et à son époux, qui expriment leurs chaleureux remerciements pour le décès de leur maman et belle-maman.
- Madame Virginie PIERRAT, qui exprime ses chaleureux remerciements pour le décès de son papa.
- Madame Maryline TROVATO et sa famille, profondément touchés par les marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de son époux.
- La Famille DAVAL, qui exprime ses chaleureux remerciements pour le décès de leur papa.
- La Famille POINEAU, qui adresse ses sincères remerciements pour la délicate attention envers sa maman.
- Monsieur Patrick GILLET, qui exprime ses chaleureux remerciements pour le décès de son épouse.
- Madame Aude VIVIER, et sa famille qui expriment leurs remerciements lors du décès de son papa.

\*\*\*\*\*

## **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance des courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

### **Suite à l'attribution de Subventions :**

- Madame Nicole MAURICE, Trésorière de l'Association Ludothèque de Remiremont et environs.
- Madame Jocelyne PAPELARD-BRESCIA, Présidente de l'US memory Grand Est France Association.
- Madame Françoise VALENTIN, Présidente de l'Association Fêtes, Loisirs, Animations, Culture du Pays de Remiremont.

### Divers :

- Le chef d'escadron, Monsieur Julien PETIT, pour la mise à disposition du matériel et des locaux lors de la journée de sécurité intérieure.
- Docteur Michel ROUBLOT, secrétaire général de la Délégation Patrimoine de la BA 133 de Nancy Hoche, pour avoir permis de poser une plaque commémorative pour Pierre MAGROT, mort pour la France.
- Docteur MOREL, *Responsable Prélèvement Nancy* pour la participation de la Ville à l'occasion de la collecte de sang organisée le 20 novembre dernier.
- Loïc QUESTE, Inspecteur de l'Éducation Nationale, pour la mise à disposition des locaux des écoles primaires pour l'année 2020.

\*\*\*\*\*

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 30 septembre 2019 est adopté à l'unanimité. Le compte rendu de la Commission conjointe de la Circulation et du Stationnement, des Travaux et de l'Urbanisme du 05 décembre 2019 et celui de la Commission Culture du 05 décembre sont adoptés à l'unanimité.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

1. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du compte rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

2. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du compte rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

3. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Commercial et Artisanal - Compte-rendu

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du compte rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

4. FINANCES - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'exposé de Monsieur le Maire et autorise la Trésorerie Principale de REMIREMONT à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville tel que mentionné.

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Dissolution du Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges et rattachement de la compétence au PETR

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à la dissolution du Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes - Vosges sous réserve de la reprise simultanée de la compétence par le PETR du pays de Remiremont et de ses vallées le 01<sup>er</sup> janvier 2020 à 00 heures. Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération en approuvant la modification des statuts de la CCPVM pour la prise de la compétence facultative suivante au 01<sup>er</sup> janvier 2020 : « 3.1 Mise en cohérence des projets touristiques de la CCPVM, tout en préservant l'aspect environnemental : Création et gestion des pistes cyclables en site propre et voies vertes et opérations contribuant à leur promotion sur le territoire ».

6. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Conditions de liquidation du Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes - Vosges

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer, lors de sa dissolution, l'ensemble de l'actif et du passif du syndicat mixte de la Voie Verte des Hautes - Vosges, ainsi que son personnel, à la communauté de communes des Ballons des Hautes - Vosges et précise que cette liquidation interviendra au 31 décembre 2019 à minuit, sous réserve de la dissolution du syndicat mixte et simultanément à la reprise de sa compétence par le PETR Pays de Remiremont et de ses vallées le 01<sup>er</sup> janvier 2020 à 00 heure. Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents afférents à l'exécution de la délibération.

7. RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Conditions d'occupation d'un Escape Game au Fort du Parmont

Le Conseil, à l'unanimité, valide les conditions d'occupation suivantes :

- occupation des lieux selon plan joint (cheminements en bleu et salles en rouge),
- loyer fixé à 5 % du Chiffre d'Affaire HT du bénéficiaire réalisé sur le site et attesté par un comptable,
- occupation à titre précaire et révocable valable une année maximum.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation en découlant, et la Trésorerie Municipale à percevoir les loyers générés dans les conditions fixées ci-dessus et à signer l'avenant à la convention avec le CSFP permettant d'acter cette occupation conjointe du Fort.

8. RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Mise en place d'un espace sans tabac au Parc Monseigneur Rodhain - Partenariat avec la Ligue contre le Cancer

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à la création, par arrêté, d'un espace sans tabac au Parc Monseigneur RODHAIN et valide le projet de convention à conclure avec la Ligue contre le Cancer. Et autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci.

9. RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale de Remiremont -  
Mise à disposition gratuite de grumes au profit du Lycée MALRAUX et partenariat -

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'exposé qui précède et accorde la cession gratuite au profit du Lycée Polyvalent Régional André MALRAUX du volume de bois demandé susmentionné. Il charge les Services de l'O.N.F., Agence de REMIREMONT, en liaison avec le Lycée, de la mise à disposition des bois ainsi cédés et valide le principe d'une convention de partenariat relative à la réalisation par le Lycée d'éléments de mobilier urbain en bois.

10. RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Ouverture des commerces le dimanche en 2020 - Avis du Conseil Municipal

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de détermination d'ouverture des commerces le dimanche telle qu'indiquée dans l'exposé des motifs, à savoir :

- **pour l'ensemble des commerces romarimontains, à l'exclusion des commerces d'ameublement et alimentaires de plus de 2 500 m<sup>2</sup> :**

dimanches 05 janvier, 22 et 29 mars, 05 et 12 avril, 28 juin, 26 juillet, 04 octobre, 29 novembre, 06, 13 et 20 décembre 2020,

- **pour les commerces d'ameublement :**

dimanches 05 janvier, 04 et 25 octobre, 06, 13 et 20 décembre 2020,

- **pour les commerces alimentaires de plus de 2 500 m<sup>2</sup> :**

dimanches 13 et 20 Décembre 2020,

Et précise que les dates seront définies par un arrêté du Maire et l'autorise ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

11. PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs - Modificatif

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'exposé de Monsieur le Maire et arrête telles que présentées ci-dessus les modifications du tableau des effectifs du Personnel Municipal. Il l'autorise à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaires, à la nomination des agents concernés à la date qu'il jugera opportune, précisant que les rémunérations à verser seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

12. PERSONNEL TERRITORIAL - Convention de mise à disposition d'un conseiller prévention du Centre de Gestion des Vosges

Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter le Centre de Gestion des Vosges pour bénéficier d'une prestation de services « Prévention Hygiène Sécurité » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un conseiller prévention du Centre de Gestion des Vosges.

13. FINANCES - Créances irrécouvrables - Exercice 2019 - Admissions en non valeur

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur des listes de créances irrécouvrables d'un montant total de 2 564,40 €, et la comptabilisation sur l'Exercice Comptable 2019 des sommes de 2 191,59 € à l'Article Comptable 6541 « créances admises en non-valeur » et de 372,81 € à l'Article 6542 « créances éteintes ».

14. FINANCES - Modernisation du recouvrement des produits des services - Modalité de périodicité du prélèvement automatique

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la périodicité du prélèvement automatique à compter du 01<sup>er</sup> Janvier 2020.

15. FINANCES - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019 - Recouvrement auprès des occupants d'immeubles communaux

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Trésorier Principal, Receveur Municipal, à faire recette au titre de l'Exercice 2019, Sous-Fonction 71, Article 70878 « Remboursements de frais par d'autres redevables », de la somme de **4 017,00 € (QUATRE MILLE DIX SEPT EUROS)** représentant le montant des recouvrements de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères auprès des occupants d'immeubles communaux.

16. FINANCES - Fêtes et cérémonies - Additif

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'exposé de Monsieur le Maire, précise que les dépenses supplémentaires prises en charge au compte 6232 « fêtes et cérémonies » sont les suivantes : Frais de restauration pour les intervenants et les personnalités lors d'événements officiels, tels que des cérémonies ou des manifestations à caractère culturel, sportif ou événementiel.

17. FINANCES - Animations - Tarifs 2020 - Modificatif

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la modification des tarifs pour le concert NIP à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2020.

18. FINANCES - Animation - Sentiers Détournés de la Photo - Demande de subvention LEADER

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet d'animation « Les Sentiers Urbains Détournés de la Photographie » proposé, constate que le coût en est estimé à 36 520,25 € TTC et sollicite pour en assurer le financement, une subvention de 29 216 € auprès du Pays De Remiremont et de ses Vallées au titre du programme européen LEADER 2014-2020. Il arrête comme suit le plan de financement prévisionnel :

I) Estimation de la dépense T.T.C.	36 520,25 €
II) Financement :	
- Subvention LEADER	29 216,20 €
- Autofinancement	7 304,05 €

Les crédits relatifs à la dépense à engager seront ouverts aux Budgets de l'Exercice 2020 et 2021.

19. FINANCES - Musées Municipaux - Achat mobilier pour extension du Musée Friry - Demande de subvention auprès de la D.R.A.C.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'acquisition du matériel et du mobilier afin de mettre en place une salle pédagogique au sein de l'extension du musée Friry à l'attention du public et des scolaires, constate que le coût en est estimé à 4 512 € H.T. Il sollicite pour en assurer le financement, une subvention de 2 256 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est (D.R.A.C.) et arrête comme suit le plan de financement prévisionnel :

I) Estimation de la dépense T.T.C.	4 512 €
II) Financement :	
- Subvention D.R.A.C	2 256 €
- Autofinancement	2 256 €

Les crédits relatifs à la dépense à engager seront ouverts au Budget de l'Exercice 2020.

20. FINANCES - Musées Municipaux-Exposition 2020 pour les 1 400 ans du Saint-Mont - Demandes de subventions auprès de la D.R.A.C, du Département et de la Région

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel concernant l'exposition des 1 400 ans du Saint-Mont et rappelle que le montant total des dépenses est estimé à 12 170,85 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2020 et sollicite des subventions auprès de D.R.A.C, de la Région, et du Département.

21. FINANCES - Comité d'Accueil des Anciens - Subvention.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 6 500,00 € au Comité d'Accueil des Anciens de Remiremont. Cette somme sera imputée sur le crédit ouvert au Budget de l'Exercice 2019, Article 6574 « Subvention de Fonctionnement aux Associations », Fonction 6 "Famille" et sera versée sur le compte bancaire ouvert au nom de l'association.

22. FINANCES - Contrat Enfance Jeunesse : Répartition du solde 2018 et acompte 2019 à verser aux associations

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le versement du solde des actions 2018 pour un montant total de 18 266,45 € et de l'acompte 2019 pour un montant total de 18426,19 €, pour un montant global de 37 692,64 €. Cette dépense sera comptabilisée au Budget Principal 2019, Chapitre 65, Article 6574, Sous-Fonction 422.

23. FINANCES - ÉTABLISSEMENT d'enseignement privé : Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement - Actualisation du Forfait - Année scolaire 2019/2020

Le Conseil, à l'unanimité, décide pour l'année scolaire 2019/2020, d'actualiser le forfait annuel par élève romarimontain scolarisé à l'École Privée Saint-Romarc, à 644,35 € (six cent quarante quatre euros et trente cinq centimes) pour un nombre de 55 élèves inscrits à la rentrée scolaire considérée. Ce forfait, calculé en valeur 2019 et mandaté au vote du Budget

2020, a été réévalué selon la variation du taux d'inflation officiellement reconnu par le Gouvernement, soit 0,80 % en juillet 2019. Le montant global calculé s'élève à 35 439 ,25 € (trente cinq mille quatre cent trente neuf euros et vingt cinq centimes) et sera versé en 2 fois l'année civile suivant la rentrée scolaire considérée à l'OGEC SAINT ROMARIC pour moitié en début d'année et le solde après le vote du budget. Il s'engage à inscrire le montant de la dépense correspondante au Budget Primitif au Chapitre 65, Nature 6558, Fonction 213.

24. FINANCES - Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) - Approbation du rapport

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le rapport de la C.L.E.C.T. datant du 02 juillet 2019.

25. FINANCES - Centre Aquatique - Tarifs 2019 - 2020 - Additif - Gratuité pour les accompagnants des personnes handicapées

Le Conseil, à l'unanimité, dit que la gratuité de l'entrée au Centre Aquatique de Remiremont s'appliquera à un seul accompagnant par personne handicapée et sur présentation obligatoire de la carte CMI Invalidité - Besoin d'accompagnement.

26. FINANCES - Indemnité de gardiennage des églises - Nouveau tarif

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à la somme de 479,86 € l'indemnité de gardiennage pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 120,97 € l'indemnité de gardiennage pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées, au profit de Monsieur le Curé de la Paroisse. Son montant sera imputé sur le crédit suffisant ouvert chaque année au budget, Fonction 3 « Culture » - Sous Fonction 324 « Entretien du patrimoine culturel », Nature comptable 6282 « Frais de gardiennage » payable en une seule fois, à l'issue de l'année à laquelle elle se rapporte.

27. FINANCES - Budget de l'exercice 2019 - Ajustement de crédits - Budget Principal : D.M.3- Budget Forêt : D.M.1 - Budgets Eaux et Assainissement : D.M.2

Le Conseil, à l'unanimité, vote en Décisions Modificatives n° 3 au Budget Principal, n° 2 au Service des Eaux et au Service de l'Assainissement, les crédits nécessaires tels que figurant dans les tableaux et autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits qui s'imposent et tels que définis ci-dessus.

28. FINANCES - Budget - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget

Le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider, mandater sur l'Exercice 2020, toutes dépenses d'investissement à intervenir sur les comptes ci-dessus mentionnés et dont le montant n'excède pas le quart des crédits ouverts au Budget de l'Exercice 2019 et dit que ces crédits seront inscrits au Budget 2020 lors de son adoption.



29. FINANCES - Budget-Demandes de subventions 2020 D.E.T.R

Le Conseil, à l'unanimité approuve les plans de financements prévisionnels concernant les travaux suivants :

- Travaux d'éclairage public 2020 pour un montant prévisionnel de 50 000 € T.T.C comme présentés dans les dossiers d'avant projet sommaire le 16 décembre 2019 avec une demande de subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2020 de 16 666,80 € ;

- Aménagement et valorisation du marché couvert des Halles le Volontaire pour un montant prévisionnel de 59 016 € T.T.C avec une demande de subvention D.E.T.R 2020 de 19 672 €.

- Acquisition sur 3 ans de tableaux numériques T.N.I pour les écoles romarimontaines pour un montant prévisionnel total de 69 120 € T.T.C décomposé comme suit :

. 2020 : 21 600 € avec une subvention D.E.T.R de 8 640 €,

. 2021 : 25 920 € avec une subvention D.E.T.R de 10 368 €,

. 2022 : 21600 € avec une subvention D.E.T.R de 8 640 €.

- Travaux de mise aux normes « Accessibilité des personnes handicapées » et « Sécurité Incendie » dans les établissements recevant du public - Tranche optionnelle I- pour un montant prévisionnel de 572 640 € T.T.C avec une demande de subvention D.E.T.R 2020 de 190 880 €. Il rappelle que les montants de dépenses, sous réserve de l'obtention des financements, seront inscrits au Budget Primitif des exercices 2020 2021 et 2022 et sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la D.E.T.R 2020 d'un montant total de 254 866,80 €.

30. FINANCES - Complexe sportif de Béchamp - Utilisation des équipements par les établissements scolaires-Tarifs à compter de 2019

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs de location des équipements sportifs de Béchamp à destination des établissements scolaires pour les années 2019 et 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des structures de Béchamp avec la Région Grand-Est et le Lycée André Malraux. La recette de ces locations sera imputée et ventilée au budget de la Ville, Sous-rubrique 411 « gymnase » et 412 « stade » - Nature 752.

31. FINANCES - Rénovation de la piste d'athlétisme au stade de Béchamp - Demandes de subventions auprès de la Fédération Française de Football

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les plans de financement prévisionnels concernant la mise en place de l'arrosage automatique et de bancs de touche amovibles au stade de football de Béchamp et rappelle que ces travaux sont estimés à 48 856 € H.T. et que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2019. Il sollicite deux subventions auprès de la Fédération Française de Football : 8 132 € au titre de l'arrosage automatique, 4 097 € au titre des bancs de touche amovibles.

32. RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Site de la Grange Puton - Avenir -

Le Conseil, à l'unanimité, valide l'agrément de Monsieur CARRATALA ou la société en cours de création qui viendra matérialiser sa création d'entreprise en tant que nouveau preneur du bail rural. Cela sera formalisé par un nouvel acte juridique dont la date d'effet ne peut être déterminée à ce jour pour des raisons inhérentes aux formalités de création de l'entreprise, mais qui prendra effet en 2020 et autorise le Maire à signer ce document.

33. TRAVAUX ET URBANISME - Travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2020 - Avant-projet sommaire

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'exposé de Monsieur le Maire et approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux et comportant :

- Rapport
- Détail Estimatif
- Plan

en vue de l'exécution des travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2020, et constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 20 833,33 € H.T. soit 25 000,00 € T.T.C. Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2020, Section de Fonctionnement, Article 61523, Fonction 8, Sous-Fonction 822.

34. TRAVAUX ET URBANISME - Travaux d'éclairage public - Programme 2020 - Mise aux normes du réseau - Avant-projet sommaire

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'exposé de Monsieur le Maire et approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux et comportant :

- Rapport
- Détail Estimatif
- Plans

en vue de l'exécution des travaux d'éclairage public - Programme 2020, constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 41 666,67 € H.T. soit 50 000,00 € T.T.C., sollicite pour en assurer le financement des subventions de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (D.E.T.R) et du Département. Il adopte le plan de financement de cette opération, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'Exercice 2020 en Section d'Investissement, Chapitre 23, Article 2315, Sous-Fonction 814.

35. TRAVAUX ET URBANISME - Travaux de remplacement et d'extension du réseau d'eau potable - Programme 2020 - Avant-projet sommaire

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé de Monsieur le Maire et approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux et comportant :

- Rapport
- Détail Estimatif
- Plans

en vue de l'exécution des travaux de remplacement et d'extension du réseau d'eau potable - Programme 2020, constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 158 333,33 € H.T. soit 190 000,00 € T.T.C.. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2020, Service des Eaux, en Section d'Investissement, Chapitre 23, Article 2315.

36. TRAVAUX ET URBANISME - Travaux de voirie - Programme 2020  
Avant-projet sommaire

Le Conseil, à l'unanimité adopte l'exposé de Monsieur le Maire et approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux et comportant :

- Rapport
- Détail Estimatif
- Plans

en vue de l'exécution des travaux de voirie - Programme 2020, constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 191 666,67 € H.T. soit 230 000,00 € T.T.C. et sollicite pour en assurer le financement une subvention du Département au titre de la voirie communale pour l'année 2020. Il adopte le plan de financement de cette opération et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2020, Section d'Investissement, Chapitre 23, Nature Comptable 2315, Fonction 8, Sous-Fonction 822.

37. TRAVAUX ET URBANISME - Dénomination de chemins sans nom

Le Conseil, à l'unanimité, valide les noms des Chemins proposés tels que définis dans l'exposé des motifs et dont les plans sont en annexe.

38. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Protocole Accord - Fin du bail commercial avec le GIE Les Halles le Volontaire

Après discussion, le Conseil, par 24 voix pour, 1 voix contre (M<sup>me</sup> SCHLESINGER) et 4 abstentions (M<sup>me</sup> RATSIMIHAN, M. VALUSEK, M<sup>me</sup> SCHNEIDER, M. LAINE) approuve l'exposé de Monsieur le Maire. Il valide les termes du protocole d'accord à intervenir avec le GIE les Halles, et notamment l'acquisition du matériel d'éclairage des stands et autorise Monsieur le Maire à le signer.

39. FINANCES - Les Halles le Volontaire - Tarifs 2020

Après discussion, le Conseil, par 24 voix pour, 1 voix contre (M<sup>me</sup> SCHLESINGER) et 4 abstentions (M<sup>me</sup> RATSIMIHAN, M. VALUSEK, M<sup>me</sup> SCHNEIDER, M. LAINE) adopte l'exposé de Monsieur le Maire et fixe le tarif journalier de l'occupation du marché couvert Les Halles le Volontaire pour les exposants non permanents à 2,50 € par m<sup>2</sup>.

40. FINANCES - Les Halles Le Volontaire - Accompagnement par la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Vosges

Après discussion, le Conseil, par 24 voix pour, 3 voix contre (M<sup>me</sup> SCHLESINGER, M<sup>me</sup> RATSIMIHAH, M. VALUSEK, ) et 2 abstentions ( M<sup>me</sup> SCHNEIDER, M. LAINE) adopte l'exposé de Monsieur le Maire. Il ne retient pas la proposition d'accompagnement de la C.C.I et retient la proposition d'accompagnement au développement du marché couvert Les Halles le Volontaire de la Chambre d'Agriculture des Vosges. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

41. RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Acquisition de l'immeuble de la Banque de France

Après discussion, le Conseil, par 28 voix pour et 1 abstention ( M. LAINE) approuve l'acquisition de la succursale de la Banque de France de Remiremont, parcelle AL 31 aux conditions suivantes :

- prix fixé à 450 000 €,
- signature avant fin avril 2020,
- versement du prix avant fin juin 2020,
- acceptation de la clause d'intéressement souhaitée par le vendeur.

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié en découlant. La dépense sera inscrite au Budget Principal 2020, Chapitre 21, Nature Comptable 21318 « Autres bâtiments Divers », Sous-Fonction 0200.

42. RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Cession de l'immeuble de la Banque de France et du 76 Ter boulevard Thiers pour la création d'un projet hôtelier

Après discussion, le Conseil, par 28 voix pour et 1 abstention ( M. LAINE) décide la cession de l'immeuble de la succursale de la Banque de France de REMIREMONT, parcelle AL 31 et de l'immeuble communal AL 52 à Madame Emilie CLAUDEL pour la SCI CLOVIS aux conditions financières suivantes :

- 450 000 € auxquels seront ajoutés les frais de transaction exposés par la Ville à l'occasion de l'acquisition initiale du bien pour la parcelle AL31, ex-succursale de la Banque de France,
- 140 000 € pour la parcelle AL 52, bâtiment communal 76 Ter Boulevard Thiers.

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié en découlant.

*Sans question, la séance est levée à 22 h. 50.*

A REMIREMONT, le 24 DEC 2019

Jean HINGRAY  
Maire de REMIREMONT

